

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2023

La convocation a été envoyée individuellement à chaque conseiller le mardi 11 juillet 2023 pour le lundi 17 juillet 2023 à 19h00.

Ordre du jour :

1. Présentation du Conseil Municipal au Conseil Municipal des Enfants
2. Violences urbaines et violences contre les élus
3. Avancement du projet Ti Blazenn
4. Projet de cheminement doux et aménagement de sécurité Kerouriou / Parc Connan
5. Point d'avancement du PLUIH
6. Droit de préemption
7. Remboursement facture pot d'accueil des Bavarois
8. Délégation de pouvoir au Maire durant la période estivale (Droit de préemption urbain et signature des promesses de vente terrains du lotissement communal de Coz Pors)
9. Questions diverses :
 - Commercialisation fibre optique
 - Fermeture de l'église
 - Programme voirie 2023
 - Personnel communal

L'an deux mil vingt-trois, le lundi dix-sept juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-KERDANIEL légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste LE VERRE, Maire.

Présents : Jean-Baptiste LE VERRE, Stéphane BARBIER, Patrick BOURBLANC, Yann FRABOULET, Laure AUREGAN, Yvon LE CUN, Pascal LEMARCHAND, Claudie LE MEHAUTE, Magali LISCORNET, Yoann MOTTAIS, Marine SALAÛN.

Présents à partir de 19h24 : Sylvain FRELAUT

Absents excusés et non représentés : Benoit DUCHEMIN, Mélanie HENRY.

Secrétaire de séance : Yvon LE CUN

DCM2023/056 : APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2023

Vote Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire soumet pour approbation le procès-verbal du conseil municipal du 19 juin 2023 et invite les membres présents à faire part de leurs observations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- **ADOpte le procès-verbal du 19 juin 2023.**

PRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Les jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants ont été invités à assister à cette séance du Conseil Municipal afin de connaître les élus et d'appréhender le fonctionnement de l'instance.

Après un tour de table, chacun a pu à se présenter.

VIOLENCES URBAINES ET VIOLENCES CONTRE LES ELUS

La France a été traversée il y a 15 jours par un épisode de fortes violences et le Département des Côtes d'Armor n'a pas été épargné. La situation sur la Commune est différente mais il convient de déplorer ces enchaînements de violences, tant à l'égard des élus, des fonctionnaires territoriaux ou de l'Etat, qu'envers les bâtiments publics. Ce climat démontre une situation sociale préoccupante, qu'il faut analyser.

Les agressions contre les élus sont de plus en plus fréquentes. Récemment, et à titre d'exemple, le Maire de Saint Jacut a été destinataire d'une balle par la Poste.

La Ministre chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité a lancé un centre d'analyse et d'action contre les atteintes aux élus dont l'objectif est de mieux protéger les élus locaux et comprendre le phénomène des violences à leur égard. Ce centre pilotera le déploiement d'un « pack sécurité » chargé de renforcer la sécurité des élus.

De son côté, l'AMF s'est mobilisée depuis de nombreux mois sur la recrudescence des incivilités et de l'inquiétante multiplication des agressions envers les élus locaux, et a mis en place l'Observatoire des agressions envers les élus.

Le Conseil Municipal apporte son soutien aux élus locaux durement touchés par ces agressions et soutient les initiatives prises à l'échelle départementale et nationale par l'Association des Maires de France.

AVANCEMENT DU PROJET TY BLAZENN

L'acte d'acquisition du fonds de commerce du Ti Blazenn a été signé à l'étude de Me DEREL, Notaire à Chatelaudren Plouagat le 6 juillet dernier. La Commune est donc désormais propriétaire de l'ensemble.

L'étude d'accompagnement de la CCI est en cours et un point d'étape sera fait lors d'un rendez-vous avec la CCI le mardi 1^{er} août.

Dans le même temps, une annonce est en ligne sur le Site internet du Bon Coin et un point presse a été réalisé afin de rechercher un nouvel exploitant sous la forme d'un contrat de location gérance. A ce jour, trois contacts intéressants ont été reçus. Un premier rendez-vous avec un porteur de projet est prévu cette semaine.

PROJET DE CHEMINEMENT DOUX ET AMENAGEMENT DE SECURITE KEROURIOU / PARC CONNAN

L'Agence Départementale d'Accompagnement aux Collectivités (ADAC) mandatée pour accompagner la Commune est venue présenter un premier diagnostic et pistes de réflexion pour les aménagements de sécurité des secteurs de Kerouriou/ Parc Connan et le cheminement doux le long de la RD 65 entre Kerdern et Saint Guignan. Il est proposé de partager le document de travail en séance.

L'ADAC présentera les suites de son étude à l'automne.

POINT AVANCEMENT DU PLUIH

Les travaux de révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat de Leff Armor Communauté se poursuivent.

Une première ébauche d'enveloppe urbanisable est en cours de discussion à l'échelle du SCOT. Même si cette enveloppe est proche de celle existante (près de 300 hectares à l'échelle intercommunale), les discussions doivent tenir compte de la ZAN (Zéro Artificialisation Nette) à l'horizon 2040.

Un premier travail a été réalisé à l'échelle de la Commune afin d'identifier les enveloppes des zones urbaines. Il en est de même afin d'identifier les bâtiments nécessitant d'être repérés afin de pouvoir changer de destination (bâtiments agricoles). Une réunion de travail est programmée en Mairie le 26 juillet avec les services de Leff Armor Communauté. Un point d'étape est proposé en séance.

DCM2023/057 : DROIT DE PREEMPTION : VENTE JOUAN A MORVAN

Vote Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la DIA parvenue en Mairie le 20 juin dernier de Maître Vincent DEREL, pour un bien bâti appartenant à Monsieur et Madame JOUAN Fabrice et Aurélie, situé à Saint-Jean-Kerdaniel, 7 lieu-dit La Villeneuve.

Le bien cédé comprend un terrain d'une superficie totale de 1 762 m², cadastré C 0626, au prix de 278 250 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 9 septembre 2011 instituant le droit de préemption urbain,

Vu la délibération 2021-158 de Leff Armor Communauté du 29 juin 2021 délégrant aux communes l'exercice du droit de préemption urbain sur les zones U, UB, UE, 1 AU et 2 AU, excepté sur l'emprise des zones à vocation économique, soit UY, Uya, Uyb, Uye, 1 AUY, 1 Auya, 1 Auyb et 2 AUY,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption concernant ce bien ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

DCM2023/058 : REMBOURSEMENT FACTURE POT D'ACCUEIL DES BAVAROIS

Vote Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que Mme Claudie LE MEHAUTE a procédé à divers achats alimentaires pour le pot d'accueil des bavarois, pour un montant de 52.95 € TTC.

Claudie LE MEHAUTE ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE de procéder au remboursement des frais engagés par Mme Claudie LE MEHAUTE pour un montant de 52.95 €.**

DCM2023/059 : DELEGATION DE POUVOIR AU MAIRE DURANT LA PERIODE ESTIVALE (DROIT DE PREEMPTION URBAIN ET SIGNATURE DES PROMESSES DE VENTE TERRAINS LOTISSEMENT COMMUNAL DE CORZ PORS)

Vote Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire propose que le conseil municipal lui donne par délégation la possibilité d'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal (Article L2122-22 du CGCT : délégations de pouvoir) pour la période estivale, à savoir du 18 juillet au 31 août 2023.

Il en est de même pour la signature des promesses de vente des terrains du lotissement communal de Coz Pors qui pourraient intervenir pour la période du 18 juillet au 31 août 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DONNE** délégation à M. le Maire pour exercer les droits de préemption urbain aux mois de juillet et août 2023.
- **DONNE** délégation à M. le Maire pour signer les promesses de vente des terrains du lotissement communal de Coz Pors qui pourraient intervenir pour la période du 18 juillet au 31 août 2023.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

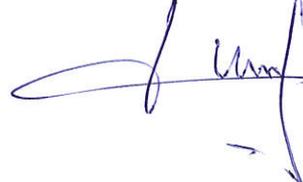
- Commercialisation fibre optique :
Réunion à Bringolo, le 03/07 ; nombreux participants. A Saint-Jean-Kerdaniel, seule la partie nord de la commune est concernée.
Début de la commercialisation à compter du 19 juillet 2023.
- Fermeture de l'église :
Des éléments de décoration de la clé de voûte entre les deux transepts se sont détachés et tombés au sol. Fermeture de l'église par mesure de sécurité par arrêté du 16 juin 2023. L'assurance a été sollicitée et un expert doit intervenir pour évaluer les dommages.
- Programme de voirie 2023 :
Report des opérations au mois d'octobre (après récolte du maïs).
- Personnel communal :
Arrêt maladie prolongé jusque fin août pour Marie-Christine. Rétablissement post-opératoire de Sylvine en bonne voie.
- Diagnostics thermiques :
Peu de retour d'information ; quelques déceptions liées au report de certaines interventions en raison de la panne de matériel subie par le prestataire ; campagne de réception en mairie à prévoir pour délivrer des explications complémentaires et suivi par l'ALEC.
- Entrée du bourg :
Pose d'un panneau « J'aime mon hôpital public ».
- Prochaines réunions des adjoints prévues le 24/07 et 21/08.
- Prochaine réunion du conseil prévue le 25/09 à 20h30.

La séance est levée à 21h09.

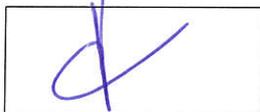
Le Maire,
Jean-Baptiste LE VERRE



Le secrétaire de séance,
Yvon LE CUN



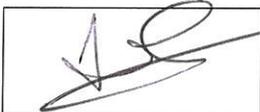
LE VERRE Jean-Baptiste
Maire



BARBIER Stéphane



BOURBLANC Patrick



FRABOULET Yann



AUREGAN Laure



DUCHEMIN Benoît

Absent

FRELAUT Sylvain



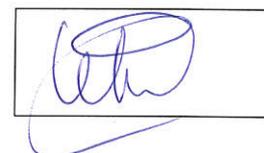
HENRY Mélanie

Absente

LE CUN Yvon
Secrétaire de séance



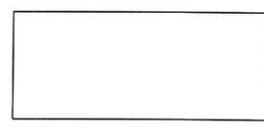
LE MEHAUTE Claudie



LEMARCHAND Pascal



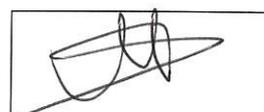
LISCORNET Magali



MOTTAIS Yoann



SALAÜN Marine



NUMEROTATION DES DELIBERATIONS DU 17 JUILLET 2023

DCM2023/056	APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2023
DCM2023/057	DROIT DE PREEMPTION : VENTE JOUAN A MORVAN
DCM2023/058	REMBOURSEMENT FACTURE POT D'ACCUEIL DES BAVAROIS
DCM2023/059	DELEGATION DE POUVOIR AU MAIRE DURANT LA PERIODE ESTIVALE (DROIT DE PREEMPTION URBAIN ET SIGNATURE DES PROMESSES DE VENTE TERRAINS LOTISSEMENT COMMUNAL DE CORZ PORS)

